

Sanction royale

qu'il est déjà assez difficile de mener cette vie comme elle est présentement, mais cette mesure va rendre plus difficile de faire entrer des femmes au Parlement.

Je vous exhorte, et j'exhorte les députés ministériels qui ont suffisamment d'épine dorsale, de ne pas tenir compte du procédé dictatorial de la clôture qui nous a été imposée aujourd'hui par le premier ministre et de respecter le principe voulant que chaque fois qu'on modifie les règles parlementaires, il faut qu'on le fasse par consensus entre tous les députés, de sorte qu'on puisse effectivement accroître la qualité du débat à la Chambre et qu'on puisse également donner à tous les Canadiens la chance de se faire élire ici pour représenter leurs concitoyens.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole relativement à ce projet de loi. Je pense que celui-ci cause un grave préjudice à un principe pour lequel les gens ont lutté pendant des siècles, à savoir le droit à une démocratie parlementaire.

Des personnes ont lutté et sont mortes, et d'autres continuent de lutter et de mourir pour un droit que nous détenons et que le gouvernement se propose maintenant de limiter—le droit de tenir les décideurs responsables de la façon dont ils gouvernent, de la façon dont ils se servent des ressources de la population, ainsi que de la façon dont ils gèrent l'avenir de la nation.

Ce qui se passe ici, c'est que la majorité veut priver la population canadienne ainsi que ses représentants à la Chambre de plus du quart du temps qui leur est accordé pour s'exprimer.

Il y a sept siècles, des gens se sont battus pour la première fois et ont risqué leur vie afin d'établir une démocratie parlementaire. La distance qui sépare les deux premiers bancs ici correspond à deux longueurs d'épée, mais cette forme de destruction n'est plus nécessaire grâce au système parlementaire. Pourtant, voilà qu'on veut nous priver d'une part importante d'un droit si durement gagné, au terme d'une lutte qui a duré des siècles.

L'autre jour, le secrétaire parlementaire du solliciteur général a parlé de l'importance d'être ici pour s'exprimer au nom de ceux que nous représentons, ainsi que de l'importance, pour un gouvernement, de mener à bien son programme. Le secrétaire parlementaire a souligné de façon très éloquente l'importance des campagnes électorales, c'est-à-dire l'importance de proposer aux Canadiens une plate-forme et un programme. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point.

• (1630)

Le secrétaire parlementaire n'a toutefois pas dit quel était l'objet véritable des campagnes électorales. En effet, celles-ci n'ont pas pour but de dire à la population ce que nous entendons faire, pour ensuite se mettre à la tâche aveuglément au cours des quatre ou cinq années suivantes, indépendamment de ce qui se passe ou de l'évolution des circonstances.

Les campagnes électorales ont plutôt pour but d'écouter la population nous dire quelles sont les valeurs qui lui tiennent à coeur, de la laisser s'exprimer sur ce que nous lui proposons, et de tenir compte de ses vues lorsque nous venons à la Chambre pour formuler des règles, adopter des lois et prendre des décisions sur la façon de dépenser les deniers publics.

Le gouvernement prétend qu'il a le mandat de mettre en oeuvre son programme et qu'il peut, à cette fin, bousculer les procédures parlementaires démocratiques. Ce n'est pas la responsabilité d'un gouvernement ou d'un parlement. Le gouvernement doit plutôt tenir compte des vues des Canadiens quant au genre de pays que ceux-ci souhaitent avoir.

Il doit tenir compte des valeurs que la population communique aux députés, et il doit appliquer celles-ci aux circonstances changeantes. Le gouvernement n'a pas le mandat de suivre aveuglément un programme politique qui, parfois, n'a rien à voir avec le bien-être du pays.

Le secrétaire parlementaire du solliciteur général avait raison sur un point: nous sommes ici pour parler au nom de ceux que nous représentons. Or, les modifications proposées ont tout simplement pour effet d'étouffer ce droit de parler au nom de la population.

Dans une démocratie, il faut toujours se méfier de la tyrannie dont peut faire preuve la majorité. C'est pour cette raison que nous avons un système parlementaire composé d'un gouvernement et d'une opposition.

Le rôle de l'opposition est de tenir le gouvernement responsable de ses actes. Lorsque nous avons créé des démocraties parlementaires, ou lorsque nous les avons améliorées au fil des siècles, il n'a jamais été dit qu'une fois élu, un gouvernement aurait le droit de faire tout ce qu'il veut.

Le gouvernement détient le pouvoir. Toutefois, il n'a pas pour autant le droit de faire tout ce qu'il veut, sans tenir compte de ce que disent les députés à la Chambre et les Canadiens en général. Le Parlement permet, à chaque jour, de rendre le gouvernement comptable de ses actes. Celui-ci peut être tenu d'expliquer ses décisions. Parfois, il peut être prié de les modifier.